

## Les *Lettres festales* d'Athanase d'Alexandrie : les « erreurs » chronologiques de l'*Index syriaque*

L'*Index syriaque* des *Lettres festales* d'Athanase est une source précieuse pour la reconstitution des mouvements de l'évêque d'Alexandrie. Pourtant, dès sa première publication<sup>1</sup>, on a remarqué la présence d'un grand nombre d'erreurs dans ses datations. Pour les corriger il nous faut comprendre la méthode employée par le rédacteur, car le nombre d'erreurs est beaucoup plus restreint que ce qu'on a l'habitude de croire. La méconnaissance de cette dernière constitue en effet le principal défaut des études qui ont été consacrées jusqu'à présent à ce sujet. Dans cette étude nous montrerons que deux règles suffisent pour rendre compte de toutes les erreurs présumées de l'*Index*. Les résultats permettront également de mieux saisir l'histoire de l'*Index*. Nous progresserons en deux étapes. D'abord nous critiquerons l'approche traditionnelle, dont le meilleur exemple nous est donné par Annik Martin. Puis, nous proposerons notre méthode. En Appendice, on trouvera un tableau avec les dates corrigées de l'*Index*.

Notre étude permettra aussi de rouvrir le débat à propos de la date du retour d'Athanase de son premier exil. On sait que l'*Index syriaque* date ce retour du 23 novembre 338, ce qu'Annik Martin a corrigé en 23 novembre 337, en se fondant sur son explication des erreurs de l'*Index*. Or, on verra que sa théorie n'explique rien, et qu'il faut accepter le fait que l'*Index* date le retour d'Athanase en 338. Ce n'est évidemment pas une preuve qu'Athanase revint en 338,

---

1. L'édition essentielle est celle d'A. MARTIN, trad. M. ALBERT, *Histoire « acéphale » et Index syriaque des Lettres festales d'Athanase d'Alexandrie* (Sources chrétiennes 317), Paris, 1985, où on trouve la bibliographie antérieure. Voir le compte rendu de T. D. BARNES, in *JThS* 37 (1986), p. 576-589 ; R. LORENZ, « Autour de l'*Histoire Acéphale* et sa dernière édition », in *RÉAug* 34 (1988), p. 267-273.

mais il fut au moins péremptoire de la part de quelques savants de déclarer le débat clos et le retour fixé « définitivement » au 23 novembre 337<sup>2</sup>.

### I. – L'APPROCHE TRADITIONNELLE

On a l'habitude d'imputer la majorité des erreurs supposées au fait que l'*Index* suit pour les mois le calendrier égyptien, avec le Nouvel An au 1 thoth (29 août, ou dans les années bissextiles, le 30 août) et utilise pour les années la datation consulaire, suivant le calendrier julien (Nouvel An le 1<sup>er</sup> janvier). Dans son étude Annik Martin écrit : « Cet emploi d'un double système de calendrier, dont les éléments ne coïncident que pour huit mois de l'année, de janvier à août, permet d'expliquer un certain nombre de glissements chronologiques d'une année sur l'autre que l'on trouve dans l'*Index*. En effet, quand les événements retenus se déroulent durant ces huit mois, cela ne fait pas difficulté, mais quand ils s'étalent sur l'ensemble de l'année, cela peut entraîner des confusions de la part du rédacteur qui a tendance à bloquer la même année des événements qui se déroulent sur deux années consécutives, celle annoncée dans le texte et la précédente<sup>3</sup>. »

Regardons comment sont corrigées les erreurs dans cette ligne de pensée. Nous résumons rapidement les pages 74-78 :

[III : 331] : Athanase écrit sa lettre en revenant de la cour.

Correction : il retournait de la cour en 332.

[VII : 336] : 17 épephi (11/7) : départ pour Tyr ; 2 hathyr (30/10) : Athanase arrive à Constantinople ; 10 hathyr (6/11) : Athanase apparaît devant Constantin.

Correction: les trois événements en 335.

[X : 338] : 27 pachon (22/5) : mort de Constantin ; 27 hathyr (23/11) : retour d'Athanase.

Correction : les deux événements en 337.

---

2. T. D. BARNES, *Athanasius and Constantius. Theology and Politics in the Constantinian Empire*, Cambridge, Mass., 1993, p. 34-36 ; A. MARTIN, éd., *Histoire « acéphale »*, p. 85 ; EAD., *Athanase d'Alexandrie et l'Église d'Égypte au IV<sup>e</sup> siècle (328-373)*, (Collection de l'École française de Rome 216), Rome, 1996, p. 394, n. 7. On trouvera dans ces travaux aussi une bibliographie sur ce point. Voir au dernier lieu, A. CAMPLANI, « Did Athanasius know Antony ? A Response to Leslie W. Barnard », in *Kristianskii Vostok* 1 [7] (1999), p. 296-301.

3. A. MARTIN, éd., *Histoire « acéphale »*, p. 73-74. Ce sont pour l'essentiel les propositions de E. SCHWARTZ, *Zur Geschichte des Athanasius* (Gesammelte Schriften 3), Berlin, 1959, p. 1-29. Elles sont acceptées par pratiquement tous les savants. Par ex., H. A. DRAKE, « Athanasius' First Exile », in *GRBS* 27 (1986), p. 193-204, spéc. p. 194, n. 2 ; A. CAMPLANI, *Le lettere festali di Atanasio di Alessandria. Studio storico-critico* (Unione accademica nazionale. Corpus dei manoscritti copti letterari), Rome, 1989, p. 118-119 ; M. DI MAIO-W. H. ARNOLD, « *Per vim, per caedem, per bellum* : A Study of Murder and Ecclesiastical Politics in the Year 337 A.D. », in *Byzantion* 62 (1992), p. 158- 210, spéc. p. 200-203.

[XVIII : 346] : 2 épephi (26/6) : mort de Grégoire ; 24 phaophi (21/10) : retour d'Athanase.  
Correction : la mort de Grégoire en 345.

[XXXV : 363] : 27 phaophi (24/10) : Julien permet le retour d'Athanase ; (juin) : la mort de Julien ; 8 thoth (6/9) : Athanase part d'Alexandrie.  
Correction : le retour d'Athanase fut permis en 362.

[XXXVII : 365] : la dernière persécution contre Athanase.  
Correction : entre 10 pachon (5/6) 365 et 7 mecheir (1/2) 366.

On constate immédiatement que les corrections ne correspondent pas au principe énoncé (« Le rédacteur a tendance à bloquer la même année des événements qui se déroulent sur deux années consécutives, celle annoncée dans le texte et la précédente ») :

1) en 331 et 365 l'*Index* syriaque rapporte des événements qui se sont produits l'année suivante (respectivement 332 et 366) et non pas l'année précédente ;

2) certaines corrections proposées ne se fondent point sur la confusion entre deux calendriers qui se chevauchent. Il est dit en effet qu'aucune confusion n'est possible pour des dates qui tombent entre janvier et fin août. Or, cette confusion se produit. La mort de Constantin (le 22 mai 337) tombe avant le 29 août, donc avant le début de l'année égyptienne. Selon l'auteur précité il n'y aucune raison que cet événement soit placé en 338. Le même raisonnement s'applique pour 346 : la mort de Grégoire le 26 juin 345 tombe dans la période où les deux calendriers se chevauchent et ne pourrait être sujette à une confusion. Pourtant elle est placée en 346 et non en 345 ;

3) selon son explication on devrait attendre encore d'autres erreurs : en 363 le départ d'Athanase est daté du 6 septembre. Cette notice devrait se placer en l'an 364 si la confusion entre les deux calendriers était conséquente. De même la mort de Constance (le 3 novembre 361) est rapportée en 361, alors qu'elle devrait être placée en 362.

On constate donc que les erreurs présentes dans l'*Index* ne se laissent pas expliquer par un tel raisonnement, et que si son explication était valable, on s'attendrait à des erreurs supplémentaires. La méthode du rédacteur telle quelle a été comprise, ne révèle aucune règle. Le rédacteur de l'*Index syriaque* est-il alors un homme de bonne volonté mais peu sagace, qui travaille sans méthode ? C'est une explication possible, mais il faut corriger l'*Index syriaque* dans ce cas-là avec des données extérieures au texte ou au moyen de contradictions internes, et, par conséquent, on ne peut l'utiliser pour prouver qu'Athanase retourna à Alexandrie en 337. Si l'*Index syriaque* est l'œuvre de quelqu'un qui n'avait pas de suite dans les idées, toute date qu'il fournit demeure douteuse<sup>4</sup>. Annik Martin

4. C'est l'option prise par L. W. BARNARD, *Studies in Athanasius' Apologia Secunda* (European University Studies. Series 23 : Theology 467), Bern, 1992, p. 26 ; ID., « Did Athanasius know Antony ? » in *AncSoc* 24 (1993), p. 139-149, et implicitement, avant lui, E. SCHWARTZ, *Zur Geschichte des Athanasius*, p. 9-14.

corrige les erreurs de l'*Index* sur la base d'autres données, tout en prétendant qu'il s'agit uniquement de glissements dus à la confusion entre deux calendriers. Le choix qui se présente à nous est simple : ou bien nous trouvons une explication globale pour les erreurs supposées et l'*Index syriaque* regagne sa valeur historique, ou bien il sombre dans le doute et perd pratiquement toute valeur de preuve. L'explication que nous proposons ici satisfait ces critères : elle explique avec deux règles chaque erreur supposée et elle tient seulement compte des données fournies par l'*Index* même.

## II. – UNE NOUVELLE APPROCHE

### A. La règle principale : l'an dioclétien 45 = l'an consulaire 329<sup>5</sup>

D'abord, le problème est mal posé. La confusion ne naît pas du fait qu'on utilise le calendrier égyptien pour les mois et le calendrier julien pour les ans. Cette explication a d'ailleurs peu de sens : si l'on utilise le calendrier julien avec les mois égyptiens, on déplace simplement le Nouvel An vers le 6 tybi (ou 5 tybi, dans des années bissextiles) au lieu du premier thoth. C'est ce que fait le rédacteur de l'*Histoire « acéphale »*. Cette histoire, écrite par une personne qui avait accès aux archives d'Alexandrie, tout comme le rédacteur de l'*Index*<sup>6</sup>, mentionne les mois égyptiens mais suit les ans juliens<sup>7</sup>. Dans cet ouvrage on ne trouve pas d'erreurs comme dans l'*Index*.

Le vrai problème fut l'équation des deux calendriers. En effet, on constate qu'un chroniqueur quand il est aux prises avec deux systèmes différents de datation, fait une équation entre ces deux systèmes. Il choisit d'égaliser l'année x du calendrier A avec l'année y du calendrier B, au lieu de recalculer les dates du calendrier A en dates du calendrier B<sup>8</sup>. Il faut donc savoir quel est le calendrier de base utilisé par un chroniqueur, et quel calendrier il a adapté.

5. Nous utilisons comme synonymes an dioclétien et an égyptien, respectivement an consulaire et an julien.

6. A. MARTIN, éd., *Histoire « acéphale »*, p. 13-67.

7. C'était d'ailleurs la pratique habituelle en Égypte au quatrième siècle. Cf. R. BAGNALL-K. WÖRZ, *The Chronological Systems of Byzantine Egypt* (Studia amstelodamensia ad epigraphicum, ius antiquum et papyrologiam pertinentia 8), Zutphen, 1978, p. 50-55.

8. On trouve des erreurs dues à cette pratique aussi chez Théophane. Par ex., sa notice d'AM 5816 (= 1.9.323 – 1.9.324) inclut le début de la construction de Constantinople le 8 novembre 324. Voir en général W. TREADGOLD, « Seven Byzantine Revolutions and the Chronology of Theophanes », in *GRBS* 31 (1990), p. 203-227. Comparez les problèmes à propos du livre XVII de Diodore de Sicile (P. GOUKOWSKY, *Diodore de Sicile. Bibliothèque historique. Livre XVII* [Collection des universités de France], Paris, 1976, p. XLIV-XLVIII).

L'*Index syriaque* utilise comme base l'ère de Dioclétien. C'est ce qui ressort de l'introduction à l'*Index*, où il est dit « Lettres festales d'Athanase, évêque d'Alexandrie, qu'il envoya chaque année (...) depuis la 44<sup>e</sup> année de l'ère de Dioclétien<sup>9</sup>. » Cette ère débutait le 1 thoth [29 août] 284. Pourtant, il est peu probable que les dates originelles de l'*Index* aient été exprimées selon cette ère. En effet, dans l'Égypte du iv<sup>e</sup> siècle on suivait en général l'an consulaire (début : 1<sup>er</sup> janvier) – ce fut une innovation de Dioclétien<sup>10</sup> – et l'ère de Dioclétien ne sera utilisée que vers la fin du siècle dans les horoscopes, et plus fréquemment dans d'autres documents vers la fin du siècle suivant. On peut en voir une preuve dans le système de datation de l'*Histoire « acéphale »*, qui dans sa forme transmise date du début du v<sup>e</sup> siècle et qui suivait aussi les années consulaires<sup>11</sup>.

À un moment donné, un rédacteur, qui utilisait l'ère de Dioclétien, se trouvait face à cet « *Index* originel » avec des dates exprimées selon l'an consulaire. Pour sa part, il utilisait l'an dioclétien. Il lui fallait choisir une équation entre l'année dioclétienne et l'année consulaire. Son choix fut d'égaliser l'année dioclétienne avec l'année consulaire qui débutait pendant cette année dioclétienne. Plus concrètement, l'année 45 de l'ère de Dioclétien (30 août 328-28 août 329) était égalisée avec l'année consulaire 329 (1<sup>er</sup> janvier 329-31 décembre 329 : Constantin VIII le Grand et Constantin IV César). Ce choix va à l'encontre de la pratique habituelle qui fut d'égaliser l'an 46 (29 août 329-28 août 330) et l'an consulaire 329<sup>12</sup>. Cette incongruité s'explique par le fait que notre rédacteur adapte des années consulaires à son système de base, l'ère dioclétienne. L'égalisation habituelle présuppose en effet que l'an consulaire fut le système de base, auquel on adaptait l'an dioclétien.

La conséquence de cette égalisation est évidente. Tous les événements qui tombaient dans l'an consulaire 329 sont rapportés dans la notice sur l'an dioclétien 45. Plus spécifiquement les événements qui tombent entre le 29 août et le 31 décembre de l'an 329, sont rapportés à l'an 45, bien qu'ils tombent dans l'an 46. Le rédacteur n'a pas touché le jour et le mois, et il respecte l'ordre chronologique relatif. Simplement, dans sa notice de l'an 45, il rapporte aussi les événements de l'an dioclétien 46 qui tombent encore dans l'an consulaire 329. Nous voilà à même d'expliquer la plupart des erreurs présumées. Prenons comme exemples les années dioclétiennes 62, 77 et 79 (respectivement notices XVIII, XXXIII, XXXV). Dans ces années l'*Index* cite des événements qui se

9. Trad. M. ALBERT. Voir aussi *Ind. Syr.* I. Cf. E. SCHWARTZ, *Zur Geschichte des Athanasius*, p. 8-9.

10. R. BAGNALL-K. WORP, « Chronological reckoning in Byzantine Egypt », in *GRBS* 20 (1979), p. 279-295, spéc. p. 282-284.

11. Ce fait a déjà été remarqué par O. SEECK, « Urkundenfälschungen des 4. Jahrhunderts », in *ZKG* 30 (1909), p. 180-227, 399-433, spéc. p. 401. Cf. aussi H. FROMEN, *Athanasii historia acephala*, diss. Münster, 1914, p. 33-38 ; J. ZEILLER, *Les origines chrétiennes dans les provinces danubiennes de l'Empire romain*, Paris, 1918, p. 220-231.

12. Cf. R. BAGNALL-K. WORP, *The Chronological Systems*, p. 46-49.

sont produits après la fin de l'année dioclétienne (après le 29-30 août) mais encore pendant l'année consulaire (avant le 31 décembre). Ces événements se trouvent alors datés un an dioclétien trop tôt. Le retour d'Athanase le 21 octobre 346 est placé dans l'an 62 de l'ère dioclétienne (29 août 345-28 août 346) ; il devrait tomber en l'an 63. La mort de Constance, le 3 novembre 361 (la date n'est pas donnée dans le texte), est placée dans l'année 77 de l'ère dioclétienne (29 août 360-28 août 361), alors qu'il tombe strictement parlant dans l'an 78 (29 août 361-28 août 362). Le retour d'Athanase après la mort de Julien, le 6 septembre, est enregistré pour l'an 79 de l'ère dioclétienne, bien qu'il tombe dans l'an 80.

Cette égalisation année dioclétienne 45 = année consulaire 329 est la règle principale qui rend compte de la plupart des erreurs : le rédacteur a simplement respecté l'ordre chronologique relatif tel qu'il le retrouva pour l'an consulaire et l'a transporté dans l'an dioclétien. Cette règle rend compte des erreurs pour les entrées III, X, XVIII, XXXIII, XXXV, XXXVII, XXXIX, XLI (voir l'Appendice). Ce ne sont donc pas de vraies erreurs.

#### B. La règle auxiliaire : déplacement pour des raisons explicatives

Une exception à cette règle est la notice concernant le concile de Tyr (entrée VIII de l'*Index*) : l'an 52 de l'ère dioclétienne (30 août 335-28 août 336) se voit assigné le départ d'Athanase pour se présenter à Tyr, le 11 juillet 335. Cette erreur trouve son origine dans le désir de l'auteur d'expliquer pourquoi Athanase ne put écrire de lettre pendant l'an 52. En effet, Athanase s'était enfui à cause de sa condamnation par le synode de Tyr. Le rédacteur rapporte donc une date exacte mais l'a placée un an plus tard. Il applique ce même procédé pour l'an 62, où il rapporte la mort de Grégoire comme explication du retour d'Athanase, bien que son décès se soit produit l'année précédente (an 61 ; entrée XVIII de l'*Index*)<sup>13</sup>. La règle auxiliaire est donc le déplacement d'événements pour des raisons explicatives, et elle rend compte des erreurs dans les entrées VIII, X, XVIII, XXXV. On constate que la règle auxiliaire s'applique quand le rédacteur veut expliquer le départ (VIII) ou le retour d'Athanase d'un de ses nombreux exils (X, XVIII, XXXV). Puisqu'il s'agit d'une explication causale de l'absence ou présence d'Athanase, il déplace des événements d'une année précédente dans une année suivante.

---

13. On tire cette correction de Theod. *HE* 2.4.3; Ath. *Hist. Ar.* 21.3. Il se peut aussi que le rédacteur ait cru que Grégoire était mort en 346.

C. *Le retour d'Athanase*

Regardons si ces deux règles arrivent à rendre compte de la notice de l'an 54 (29 août 337-28 août 338 ; entrée X) qui enregistre le retour d'Athanase le 23 novembre, suite au décès de Constantin le Grand le 22 mai. On sait désormais que le rédacteur a rapporté tous les événements de l'an julien 338 en l'an dioclétien 54. Le retour d'Athanase le 23 novembre tombe donc en 338. Le rédacteur a, selon son habitude, introduit un événement de l'année julienne dans l'année égyptienne déjà terminée. La règle principale nous dit donc qu'Athanase revenait le 23 novembre 338. En effet, si Athanase était revenu le 21 novembre 337, le rédacteur aurait mis la notice dans l'an 53. Il ne l'a pas fait, donc il faut en conclure que selon l'*Index syriaque* le retour d'Athanase se produisit le 21 novembre 338. On ne peut penser qu'il faut appliquer la règle auxiliaire. En effet, on vient de voir que cette règle-ci s'applique uniquement pour expliquer l'absence ou la présence d'Athanase. Les dates de retour d'Athanase sont toujours rapportées à leur place exacte, compte tenu de la règle principale.

La règle auxiliaire s'applique par contre à l'événement qui explique la présence d'Athanase à Alexandrie. La mort de Constantin (le 22 mai 337), qui tombe strictement parlant dans l'an 53, est placée dans l'an 54 pour expliquer le retour d'Athanase. La thèse d'Annik Martin, selon laquelle on a déplacé en bloc en 338 la mort de Constantin et le retour d'Athanase, qui tombaient à l'origine en 337<sup>14</sup>, est donc fautive. Elle va en effet à l'encontre des habitudes du rédacteur, telles que nous les avons définies dans nos deux règles.

Enfin, il n'y a aucune raison pour déplacer la présence d'Antoine à Alexandrie, rapportée par l'*Index* pour le mois d'août 338.

## III. – CONCLUSION

Nous voilà loin de la confusion et de l'arbitraire. Deux règles suffisent pour expliquer toutes les erreurs de l'*Index*. Le jugement négatif qu'on porte sur lui ne se justifie pas<sup>15</sup> : le rédacteur fut logique dans sa méthode, même si celle-ci fut erronée de notre point de vue. L'*Index syriaque* nous donne alors comme date de retour d'Athanase le 21 novembre 338. Ce n'est évidemment pas une preuve définitive qu'Athanase soit revenu en 338, puisque le dossier dépend de nombreux autres éléments<sup>16</sup>, mais au moins on sait que déjà les archives

14. A. MARTIN, éd., *Histoire « acéphale »*, p. 286, n. 30.

15. A. KÜLZER, « Die "Festbriefe" (ἐπιστολὰὶ ἑορτιστικαί). Eine wenig beachtete Untergattung der byzantinischen Briefliteratur », in *ByZ* 91 (1998), p. 179-390, spéc. p. 385.

16. Voir les ouvrages indiqués *supra* n. 3.

d'Alexandrie, dont l'*Index* tirait ses données de l'avis unanime des savants, dataient le retour d'Athanase de 338.

Notre recherche peut aussi éclairer l'histoire de l'*Index*. En effet, sur la base des remaniements chronologiques, on peut distinguer trois étapes. D'abord quelqu'un a rassemblé des données sur les mouvements d'Athanase. Ces données furent datées selon l'an consulaire. On peut supposer qu'il les a trouvées dans les archives de l'évêché d'Alexandrie<sup>17</sup>. C'était l'*Index* originel. Puis, un rédacteur a remanié ces données et il les a adaptées à l'ère dioclétienne. Cette étape se laisse dater au plus tôt du ve siècle, quand l'usage de cette ère s'est répandu. L'ère dioclétienne ne fut donc pas introduite dès la première rédaction<sup>18</sup>. Finalement, on a traduit l'*Index* en syriaque.

Cette chronologie s'accorde avec les résultats des recherches qu'A. Camplani a menées sur l'ensemble des *Lettres festales* d'Athanase<sup>19</sup>. Il a distingué une collection alexandrine et une collection d'origine incertaine (de Thmouis ?). Un *Index* fut fait pour celle d'Alexandrie, vers la fin du iv<sup>e</sup> ou au début du ve siècle. Il est logique de supposer que cet *Index*, tirant ses données des archives d'Alexandrie, suivait la datation consulaire. C'est la première étape de l'histoire de l'*Index* que nous venons de repérer. Ensuite, à la fin du ve siècle on a traduit la seconde collection en copte et vers la même époque un rédacteur a remanié l'*Index* et l'a placé avant la seconde collection. Ce même rédacteur a retravaillé les dates de l'*Index* en les adaptant à l'ère de Dioclétien. La traduction en syriaque se situe finalement au vi-vii<sup>e</sup> siècle.

Peter VAN NUFFELEN

Aspirant du Fonds de la Recherche Scientifique  
LEUVEN, Flandre (Belgique) (F.W.O.-Vlaanderen), K.U. Leuven

---

17. Cf. E. SCHWARTZ, *Zur Geschichte des Athanasius*, p. 6 ; A. CAMPLANI, *Le lettere festali*, p. 116-117 et 127-128.

18. À l'encontre de ce qu'on croit en général (cf. n. 1).

19. A. CAMPLANI, *Le lettere festali*, p. 192-193.



RÉSUMÉ : Les nombreuses erreurs chronologiques qu'on constate dans l'*Index syriaque* des *Lettres festales* d'Athanase d'Alexandrie, sont dues à un remaniement des dates originales de l'*Index* à la fin du cinquième siècle, et non pas à une confusion de la part de la personne qui composait l'*Index*, comme on a l'habitude de le penser. On peut expliquer toutes les erreurs à partir de deux règles : d'abord, le rédacteur a transformé les dates juliennes originales en dates dioclétiennes, en égalisant l'an 45 de l'ère dioclétienne avec l'an julien 329. Puis, il mentionne parfois des événements une année plus tard pour expliquer la présence ou l'absence d'Athanase. Ce constat nous oblige à accepter que les archives d'Alexandrie, la source présumée de l'*Index*, dataient le retour d'Athanase de son premier exil le 23 novembre 338, et non 337.

ABSTRACT : The chronological errors of the Syriac *Index* of the *Festal Letters* of S. Athanasius cannot be explained by supposing some kind of confusion on the part of the person who compiled the original *Index*. Our research shows that an editor, at the end of the fifth century, has transformed the original Julian dates in Diocletian dates. Two rules can explain all the errors. First, the editor equated the Diocletian year 45 with the Julian year 329. Then, to explain the presence or absence of Athanasius the editor moved some events forwards in time. Our study obliges us to accept that the archives of Alexandria, the source of the *Index*, dated the return of Athanasius from his first exile to 23.11.338, and not 337.

## APPENDICE

Dans ce tableau nous présentons toutes les dates fournies par l'*Index* qui sont erronées, ou que l'on a cru fausses. On verra qu'en appliquant nos deux règles nous parvenons à expliquer l'ensemble des cas.

Légende :

- *Ind. syr.* : l'entrée dans l'*Index* ;
- événement : l'événement dont il est question dans cette entrée ;
- D : l'année de l'ère dioclétienne dans laquelle l'*Index* place cet événement ;
- D corrigé : l'année de l'ère dioclétienne dans laquelle cet événement tombe effectivement ;
- C : l'année consulaire, dans laquelle tombe l'événement, selon l'*Index* ;
- C corrigé : la date consulaire correcte ;
- Règle : la règle appliquée (principale ou auxiliaire).

La règle principale exige seulement une correction de l'année dioclétienne. Les années consulaires sont correctes – ce qui n'est pas étonnant, puisqu'elles étaient les dates de base sur lesquelles l'éditeur a travaillé. La règle auxiliaire impose la correction de l'année consulaire et le plus souvent (à une seule exception près pour XXXV) aussi de l'année dioclétienne: dans ce cas-ci les événements sont véritablement déplacés dans le temps.

---

20. On a voulu redater ce concile en 333, puisque Soz. *HE* 2.25.1 dit qu'il avait lieu trente mois avant le synode de Tyr en 335 (O. SEECK, « Urkundenfälschungen des 4. Jahrhunderts », p. 402 ; E. SCHWARTZ, *Zur Geschichte des Athanasius*, p. 257). Le même Sozomène place pourtant le synode aussi une année avant celui de Tyr (2.25.17). La date de l'*Index* confirme donc cette deuxième donnée de Sozomène. Voir aussi *P. Lond.* VI 1914.

21. On ne peut donc pas déduire de l'*Index* que le concile eut lieu en 342 (E. SCHWARTZ, *Zur Geschichte des Athanasius*, p. 11, 56, 326-7 ; W. TELFER, « Paul of Constantinople », in *HTR* 43 (1950), p. 28-92, spéc. p. 90 ; M. RICHARD, « Le comput pascal par *octaeteris* », in *Le Muséon* 87 (1974), p. 319, suivi par G. DAGRON, *Naissance d'une capitale. Constantinople et ses institutions de 330 à 451* (Bibliothèque byzantine. Études 7), Paris, 1974, p. 429, n. 7 ; J. ALEXANDER, « Count Taurinus and the Persecutors of Donatism », in *ZAC* 2 (1998), p. 247-267, spéc. p. 253. Au contraire, c'est un indice supplémentaire que le concile eut lieu fin de l'été-début automne 343, une date sur laquelle un consensus s'est établi (O. SEECK, « Urkundenfälschungen des 4. Jahrhunderts », p. 404-405 ; T. D. BARNES, « Emperors and Bishops, AD 324-344. Some Problems », in *AJAH* 3 (1978), p. 53-75, spéc. p. 67-69 ; L. W. BARNARD, *Studies in Athanasius*, p. 166-175 et les ouvrages cités en n. 2 et 3.)

## LES DATES CORRIGÉES DE L'INDEX SYRIAQUE

<i>Ind. syr.</i>	Événement	Date	D	D corrigé	C	C corrigé	Règle	Date correcte
III	Présence à la cour	pendant l'année	47	48	331		princip.	fin 331
VI	Synode de Césarée	pendant l'année	50		334		date exacte	334 <sup>20</sup>
VIII	Départ pour le concile de Tyr	11/7	52	51	336	335	auxil.	11/7/335
	Présence à Constantinople	29/10-6/11	52	51	336	335	auxil.	29/10-6/11/335
X	Mort de Constantin I	22/5	54	53	338	337	auxil.	22/5/337
	Retour d'Athanase	23/11	54	55	338		princip.	23/11/338
	Présence d'Antoine	juillet-août	54		338		date exacte	7-8/338
XV	Concile de Sardique	cette année	59		343		date exacte	343 <sup>21</sup>
XVIII	Mort de Grégoire	26/6	62	61	346	345	auxil.	26/6/345
	Retour d'Athanase	21/10	62	63	346		princip.	21/10/346
XXXIII	Mort de Constance II	(3/11)	77	78	361		princip.	3/11/361
XXXV	Pythodore	24/10	79	79	363	362	auxil.	24/10/362
	Retour d'Athanase	6/9	79	80	363		princip.	6/9/363
XXXVII	Persécution	pendant l'année	81	82	365		princip.	365
XXXIX	Entrée de Lucius	24/9	83	84	367		princip.	24/9/367
XLI	Construction d'une église	22/9	85	86	369		princip.	22/9/369